

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



"HONI SOIT QUI MAL Y PENSE."

VOL. 1.

MONTREAL, VENDREDI, 21 JUIN, 1844.

NO. 13.

La Revolution de Juillet 1830.

SUITE.

Sur ces entrefaites (vers une heure de l'après-midi,) M. de Lafayette arriva, tenant à la main plusieurs lettres : il demanda la parole, et dit avec ce noble sang-froid qui l'a toujours distingué dans les grandes occasions, "qu'un grand nombre de bons citoyens se rappelant qu'il avait jadis commandé la garde nationale parisienne, lui avaient écrit pour l'engager à se mettre encore à sa tête, et qu'il était résolu de céder à leur vœu." On applaudit à cette résolution.

Déjà le général Gérard avait accepté le commandement de la troupe de ligne, et deux régiments venaient de lui faire soumission. Ce motif l'empêcha d'accepter les fonctions de membre de la commission, pour lesquelles M. de Schonen lui fut immédiatement substitué.

Les rôles ainsi réglés, chacun partit de son côté ; les membres de la commission municipale et le général Lafayette pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville ; et le général Gérard pour réunir à lui les troupes de ligne qui feraient défection, et pour suivre le mouvement des troupes royales dont la retraite s'opérait sur Saint-Cloud. On pourrait craindre une attaque dans la nuit ou pour le lendemain car il n'était pas probable qu'un gouvernement qui avait amené les choses à de telles extrémités renoncât à tenter un nouvel effort. On se préparait à tout événement ; les barricades visitées par les généraux et par plusieurs députés, furent soigneusement entretenues et gardées.

Le vendredi 30, à dix heures du matin, les députés, réunis de nouveau chez M. Laffitte, sentirent la nécessité de prendre un parti pour prévenir l'anarchie et résolurent de déléguer la lieutenonce générale du royaume à M. le duc d'Orléans. Pour régulariser cette délibération,

on, on indiqua, pour le même jour à une heure, une séance au palais de la chambre.

Dans cet intervalle, plusieurs députés et quelques officiers généraux allèrent à Neuilly pour informer M. le duc d'Orléans de ces dispositions, et l'engager à déférer au vœu qui lui serait manifesté.

A l'heure indiquée, les députés entrèrent en séance ; M. Laffitte prit le fauteuil, et l'on se forma en comité secret.

Presque aussitôt on annonça M. le Comte de Sussy, pair de France ; il fut introduit. Il apportait trois ordonnances de Charles X : l'une portait révocation de celle du 25 Juillet, l'autre convoquait les Chambres pour le 3 Août, la troisième instituait un nouveau ministère, dont étaient appelés à faire partie MM. de Mortemart, Gérard et Casimir Périer. . . Mais il était trop tard ! Gérard et Périer n'avaient garde d'accepter, et la Chambre elle-même, ne voulant plus reconnaître un pouvoir qu'elle regardait déjà comme déchu, refusa d'entendre la lecture de ces actes, et ne voulut pas même en ordonner le dépôt dans ses archives.

M. de Mortemart proposait sa négociation ; il s'était rendu à cet effet dans un des bureaux de Chambre ; plusieurs députés (entre autre, le général ***) étaient d'avis de l'entendre ; on préféra nommer une commission ; elle fut composée de MM. C. Périer, Laffitte, Sébastiani, B Delessett.

Cette commission ayant conféré avec les commissaires de la chambre des Pairs, fit son rapport, et la Chambre des députés formula la Résolution qui appelait le duc d'Orléans à exercer les fonctions de Lieutenant-général du royaume. Cet acte fut signé, "séance tenante," par les membres présents, et l'on arrêta qu'il se-

rait immédiatement porté au duc d'Orléans par une députation. (1)

Il était huit heures du soir. La députation se rendit au Palais-Royal. Le duc d'Orléans n'y était pas encore : la députation lui écrivit pour l'inviter de se rendre à Paris. Le prince arriva au Palais-Royal le soir même à onze heures (dans la nuit du 30 au 31.)

Le 31 Juillet, à six heures du matin, il fit appeler M. Dupin aîné, et lui dicta, en présence du général Sébastiani, la proclamation qui finit par ces mots solennels : *la Charte désormais sera une vérité.*

Les commissaires de la Chambre furent introduits, et remirent au duc d'Orléans la délibération de la veille. "Nous avons été admis en présence du duc (dit le général Sébastiani, dans son rapport à la Chambre :) les paroles que nous avons recueillies de sa bouche respiration l'amour de l'ordre et des lois ; le désir ardent d'éviter à la France les flaux de la guerre civile et de la guerre étrangère ; la ferme résolution d'assurer les libertés du pays, et comme S. A. l'a dit elle-même dans une proclamation si pleine de netteté et de franchise, la volonté de faire enfin une vérité de cette Charte qui ne fut trop longtemps qu'un mensonge."

(1) L'original remis au duc d'Orléans fut pris sur son bureau. On fut obligé de le refaire quelque temps après.

On parle d'un grand diner à être donné à J. G. Barthe, Ecr., M. P. P., D. C. (Ces deux initiales ont été dernièrement ajoutées à son nom, elles tiennent lieu de : "Doublement Charivaris," Si l'on trouve assez de bambocheurs pour faire honneur au champagne, l'affaire se passera certainement, et, moi je ne

laisserai pas passer sans vous la passer; ça sera comme le jeu de : "Cache, cache, la belle bergère ! On ne sait pas encore quelle est la bourse qui souffrira le plus en conséquence du banquet ; n'importe, si je ne le puis savoir, je le devinerai."

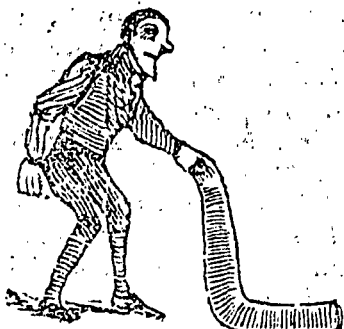
Pourquoi M. Barthe est-il si tranchant ? Parce que son nom est Des-Rasoirs.

Pourquoi a-t-il changé de nom ? Parce que le nom Des-Rasoirs sentait trop les pécheresses d'en bas.

On dit que M. Barthe doit changer le nom de son journal, qui sera intitulé à l'avenir l'Ordures des Canadas.

On dit que Mr. Viger a menacé M. Barthe de ne plus payer sa pension à l'Hotel Honlow, s'il manquait son élection au comte d'Yamaska.

Protet des Ministres Protestants contre le sonnement des Cloches de l'Eglise Paroissiale.



Les soussignés, bons et dévots ministres de la foi chrétienne telle que pratiquée par l'Eglise de l'Etat Britannique, protestent formellement contre l'assreux tapparege que

mènent les cloches sises en les tours de l'Eglise Paroissiale Catholique Romaine, de Montréal. Depuis que ce brouhaha d'airain bat la campagne, les fidèles protestants de la ville ont essuyé maintes et maintes fois des inconvéniens inconcevables ; et ce n'est qu'après que leur patience toute charitable a été poussée à bout, qu'ils requièrent leurs dignes pasteurs de représenter, par une protestation humble et respectueuse, le lamentable état de leurs oreilles. Voici les causes qui les ont décidés à faire cette démarche qui répugne beaucoup à l'esprit de tolérance que tous s'accordent à trouver au sein de l'Eglise Protestante : —



ous les matins à 5 heures, les troupeaux des soussigné sont éveillés par le tintamarre dont ils se plaignent par les présen

se. Cela est très enrageant, vu que les plus jeunes brebis de ces troupeaux qui n'ont

fermé l'œil qu'après minuit, se trouvent dérangés dans leur repos, elles qui consacrent la moitié des ténèbres à faire des coups d'éclat, tel que, par exemple, dégarner les portes des marteaux et des sonnettes, tant ils détestent tout ce qui sonne (hors l'argent) depuis que le gros bourdon leur brise la tête.



Ainsi arrachés aux bras de Morphée, les troupeaux souffrent beaucoup ; de mauvaises humeurs se déclarent chez eux ; de mauvaises digestions les rongent ; de mauvaises dents qui s'en suivent les empêchent de manger avec goût ; et ils perdent beaucoup de temps, en ce qu'ils dorment jusqu'à midi, afin de prendre le repos que demande le corps.

Les soussignés pourraient énumérer tous les inconvéniens produits journellement par ces cloches imparfaites ; ils se borneront à spécifier ceux qui les tourmentent le plus.

D'abord elles causent des maux d'oreilles tout-à-fait déchirants qui font perdre la tête aux troupeaux si cruellement affligés ; ces maux demandent la



présence d'un médecin qui, d'ordinaire, ne manque pas de faire un bon compte pour les malheureux patients. Pour donner une bonne idée des dépenses auxquelles sont assujettis les malheureux,

la copie d'un de ces comptes est reproduite ici :

M. Jérémie Ear-ache

DOIT AU DR. PILL.

	£. s. d.
Pour 12 gouttes d'eau pour oreille.	0 1 0
Pour avoir sondé.	0 0 6
Pour avoir tiré,	0 2 6
Pour ouate,	0 0 9
Pour huile à brûler,	0 0 0
Pour conseils, visites, &c,	2 10 0
	2 15 0

Mais l'inconvénient des inconvéniens se fait sentir pendant les offices du dimanche, auxquelles les congrégations des soussignés assistent. Le bruit continuel, le ding-din-don, sempiternel font commettre des bévues entièrement ridicules. Par exemple un présent protestants voulut dire : "Que le nom du Seigneur soit loué," mais en conséquence des cloches il ne s'entendit pas et ce ne fut qu'après l'office, qu'un de ses amis lui apprit qu'il avait dit : "Que la maison du Seigneur soit louée ;" ce qui avait occasionné un scandale général, car il avait été entendu de tous ; il faillit perdre sa situation. Une autre fois un second ministre s'écria ; "mettez-vous à genoux !" sa congrégation comprit : "Mettez-vous à jeun," et beaucoup l'abandonnèrent, car ils pensaient qu'il voulait leur faire faire de pénitence. Enfin un troisième révérend, voyant un chien dans l'église, dit au bedeau ; "Mettez ce chien à la porte ?" le bedeau lui demanda à qui il voulait l'adresser, puisqu'il voulait qu'il fut mis "à la poste," les fidèles entendaient ceci, au moment où les cloches étaient silencieuses, et ne purent s'empêcher de jouer d'un fou-de-rire. Tels sont les inconvéniens qui assiègent sans cesse les protestants ; c'est pourquoi, les soussignés, osent espérer que les autorités prêteront l'oreille à leur protet, si les cloches ne les ont pas rendus sourds. Si au contraire ces autorités sont volontairement sourdes ou non, les soussignés sauront implorer la divinité, qui fera tomber les tours,



comme elle fit tomber la pluie la Fête-Dieu, lorsque les Catholiques ne voulu-

rent point écouter leurs pétitions.
Fait à Montréal, ce 19^{ième} jour
de Juin, 1844.

(Signé par quelques ministres.)

CONVERSATION ENTRE UN CANADIEN ET UN VIGERITE.

Vigerite.—Ah ! M. l'ami des dix fous, je vous tiens par le bouton cette fois ; vous allez en avoir une gratte.

Canadien.—Oui ? vous badinez, mon cher monsieur ! Eh bien ! quelle est cette gratte ? La curiosité de la connaître me donne une démangeaison.

V.—Vous lisez qu'la Minerve et l'Charivari, vous autres ; si vous lisiez les écrivains, vous seriez plus fins. Tenez ; je viens de finir un ouvrage par Weiss et j'y ai remarqué un passage qui vous as somme.

C.—Bon ! passez au passage, s'il vous plaît : vous qui voulez me faire passer.

V.—Le voici ; il dit : Lorsque, arrivant dans une ville, vous y trouvez un homme dont tout le monde dit du mal, soyez sûr qu'il a quelque grande qualité dont l'envie se venge.—Hein ! ça vous tappe-t-il un peu, vous autres qui dites tout le mal imaginable de M. Viger et de M. Barthe ?

C.—Me tapper ? pas plus que sur la main, monsieur... D'abord, quel mal disons-nous de ces messieurs ? voulons-nous ternir leur caractère privé ? avançons-nous des faussetés ? avons-nous recours à des subterfuges pour les perdre ? et puis, répondez-moi, un homme public doit-il s'attendre à se conduire comme bon lui semblera, sans que le peuple vienne lui faire la leçon ?

V.—La leçon... la leçon, tant qu'vous voudrez. ça n'veut rien dire !

C.—Non ! demandez ce qu'elle veut dire aux messieurs que vous plaignez tant. A présent, qu'avons-nous à leur envier ? Sont-ce des cheveux blancs, un demi-siècle de services, des mois de prison, des charivaris ? Dieu nous en garde ! on ne désire pas des cheveux blancs pour les souiller ou un demi-siècle de services et des mois de prisons pour en perdre tout le mérite par un seul acte ; non, non, que ces choses-là leur demeurent, ils y sont les bienvenus. Nous ne leur envions rien ; si nous attaquons leurs caractères privés, alors vous pourriez répéter ce que dit Weiss avec raison.

V.—Bien, bien ! toujours que vous avez tort. (Exit)

C.—(seul.) Le pauvre diable se croit très-savant, mais s'il a lu Weiss, je me donne à écarteler ;—il n'a lu que l'Aurore, et c'est dans les mélanges de cette feuille qu'il y a trouvé la pensée de l'auteur qu'il a cité. (Exit en levant les épaules.)

LES JEUX D'ENFANS ET D'ESPRIT.

Je vous vends mon corbillon, qu'y met-on ? Une sollicitation, dit M. Barnard, en partant pour Kingston, pour demander la situation de protonotaire.

Je vous vends mon corbillon, qu'y met-on ? Un désappointement, dit le même monsieur à son retour de Kingston ; on lui dit qu'il ne rime pas : il donne son pamphlet pour gage.

Je vous vends mon corbillon, qu'y met-on ? Une réaction, crie l'Aurore dont le Jorgnon lui fait entrevoir les idées du Castor tout de travers.

Je vous vends mon corbillon, qu'y met-on ? Du fond, que demandent ceux qui n'aiment pas la forme de M. Viger.

Je vous vends mon corbillon, qu'y met-on ? Le gouvernement responsable, crient la majorité des Canadiens. Vu que ce qu'ils disent a beaucoup de bon sens, on leur fait grâce du gage que le manque de rime les obligeait à bailler.

Des Ver-ites a propos de l'Individu- dualité.

VER NO. 1. LE DEHORS JUGÉ D'APRES LE DEDANS.

Savez-vous ce qui nous a toujours troublés, nous autres Canadiens ? Si vous ne le savez point, ça ne me surprendrait pas fort, car si vous en aviez une idée, le pays ne serait point dans la triste passe où il se trouve à présent. Je vais donc vous dire quel fut notre malheur depuis que le sol nous porte. Ce malheur, cette malédiction, cette peste, c'est l'individualité ; c'est à-dire, que l'on juge plus d'après la vie privée que d'après la vie publique. Bien certainement que c'est là le vilain ver qui nous a sans cesse rongé les entrailles... quel est l'esprit qui puisse concevoir le contraire ?... l'esprit ! je badine... il faudrait en être tristement chiche pour entretenir de semblables conceptions ! Supposons-nous d'accord sur le point, et je continue à prouver comme quoi cette vilaine manie de juger d'un homme public d'après sa vie privée est des plus pernicieuses. D'abord, l'homme privé est comme le bétail dans l'étable ; il peut être doux, tranquille et parfait, mais une fois dans les rues, ho ! les gambades, les extravagances et les folies sont en abondance ; de même l'homme public peut être, doux, honnête et juste au sein de sa famille, mais voyez le dans le monde et chaque action, chaque pas, et chaque démarche qu'il fait porte le timbre de l'imbécillité et de l'imprudence, si non de la malhonnêteté. Si vous voulez, la comparaison n'est pas des plus flatteuses à l'homme ; si elle vous déplaît, peignez vous l'image de l'écolier dans nos collèges : il y est de bonne conduite ; et voyez le hors des murs, et il est comme un pou-



lain : "le diable le charie !" jugez de l'homme public d'après sa vie privée, et vous jugez du dehors d'après le dedans : et comme il est imprudent de juger du dedans d'après le dehors le contraire doit être semblable. Or, en prononçant sur

M. Viger d'après sa vie de particulier vous commettez une erreur atroce ; alors en vous tenant à cela, vous devez, en justice au monsieur, le proclamer digne de déification ; car certainement qu'il est un honneur au cercle qu'il fréquente, et comme particulier je parie que son égal ne saurait être trouvé. Quant à M. Barthe, sa vie privée est irréprochable ; j'en dis autant de M. Donnell, et cela avec beaucoup de plaisir ; mais sur le chapitre de leur vie publique, vous savez ce que j'en pense. En voici suffisamment sur la bête de juger du dehors d'après le dedans.

VER NO. 2. DES PRINCIPES JUGES D'APRES LES HOMMES.

Il est un autre ver qui nous ronge les entrailles avec tout autant d'acharnement que celui que je viens de vous faire connaître. Ce second ver ne cède pas en malice au premier ; je crois même qu'il le surpasse sur l'article. Ce ver, c'est le jugement que l'on porte sur les principes d'après les hommes ; c'est le métier de juger du fruit d'après l'arbre : métier assez insoué, direz-vous, mais qui est tout aussi juste que celui de former une idée du fils d'après le père. Si l'on fait la courbette à M. Viger, à M. Barthe et à M. McDonnell, et prendre pour de l'évangile tout ce qu'ils disent, adieu liberté de pensée ! et monopole d'intellect, soyez le bienvenu... il faut en passer par le dicton du trio ; des milliers de citoyens tous intelligents doivent sacrifier leur indépendance à trois personnes ! ça c'est du surpassant... tellement surpassant que l'on ne peut le croire, et que l'on serait pire que des bêtes de somme si l'on s'y soumettait. Cependant l'on trouve quelques gens qui se laissent mener par le nez par cette illustre trinité :—que la Providence en ait pitié ! c'est tout le mal que je leur veux.

Eh bien ! si l'on doit s'en rapporter aux hommes pour l'excellence des principes, donc les principes sont fondés sur les hommes ! beau principe que celui-là ; j'en félicite l'Aurore et ceux qui l'admettent ; il fait honneur à leur bon-sens, à leur... ô, à leur tout-cc-que-vous-voudrez ; dites à leur bêtise, par exemple... Par ce principe on maintiendrait donc que l'homme ne se fait pas grand d'après les idées qu'il entretient ! je le plains fort ce malheureux homme ! comment peut-il donc devenir grand autrement que dans son personnel ? comment ?... eh ! demandez-le au rédacteur, doublement-charivarisé de l'Aurore ; lui qui comprend le pamphlet de M. Viger, peut bien comprendre cela ; quand à moi et à l'ex-ministère, qui ne sommes doués que d'une intelligence limitée, on ne saurait vous satisfaire ; c'est du mystérieux pour nous ! Mais voici ce que l'ex-ministère et moi, ainsi que tous les gens de bon-sens ordinaire, pensons sur ce point : que les principes sont immuables qu'ils sont transmis de siècle en siècle ; que les hommes leur donnent un assentiment général en les propageant qu'il rendent un individu

célèbre ; et enfin que l'homme sans principes est bafoué et détesté de tous. Là ! n'est-ce pas une fameuse idée sur le point en question ? Du moins, ce n'est pas celle de l'Aurore et de ses partisans, et cela est suffisant pour en établir l'excellence, vu que cette feuille et ses partisans approuvent de tout ce qui est autre que juste et bon.

Maintenant, êtes-vous de mon avis, lecteur obstiné qui, quoique ami des ex-ministres, voulez que l'on épargne les hommes au détriment des principes ? Soutenez-vous encore que je suis trop sévère contre les chefs de ce parti qui ne peut causer que des contre-temps au peuple ? prétendez-vous toujours que je dois leur accorder trêve ? ou dites-vous comme moi, que je ne saurais jamais être assez sévère contre eux, tout en me fixant de certaines bornes ?... Parlez, parlez, si vous différez encore d'avec votre humble ministre qui reçoit des applications pour des places, et n'allez pas planter aux étrangers qu'il ne veut pas entendre raison ; o ui, votre humble serviteur (moi) se rangera de votre côté du moment que vous l'aurez convaincu de l'erreur de ses opinions.

Correspondance.

CHRONIQUES MONTREALISTES, 10 JUIN, 1844.

Nous sommes non pas dans les plus beaux jours de l'été, mais bien dans les plus froids ; nous avons vu passer la Fête Dieu, elle a passé, parcequ'elle croyait que c'était son tour, or, sachez bien qu'il faut que toutes choses passent en ce monde.— On disait dernièrement que celui que vous prétendiez faire conseiller, sans queue responsable, a donné à rire par un bon mot qui lui est échappé, ce qui lui arrive rarement, car c'est un homme ménagé de ses mots bons ou mauvais ; quoiqu'il en soit un jeune avocat le tracassait sur quelques affaires de justice, et le vieil avocat se sentant fatigué de cette obsession lui répartit : "mais, mais monsieur, l'on dirait que nous avons naguère gardé les cochons ensemble" ; force fut aux crieurs qui d'ordinaire rappellent très bien à l'ordre le monde qui dort ou qui ne parle pas, force leur fut de remettre à l'ordre ceux qui cherchait à se désopiler la rate.

—Un charcutier, témoin des nominations actuelles, prétendait recevoir bientôt une place telle que celle de Juge de Circuit, ou toute autre place de luxe et de gain, on lui répondit, bien franchement ; "Vous serez à la peine d'attendre longtemps, car il y en a encore beaucoup à passer et repasser."—Le marché où l'on offre les emplois publics est bien le marché le plus farceur, le moins narcotique et le plus drolatique de tous les marchés du Canada ; c'est un marché institué par aucun statut, acte ou ordonnance ; c'est un marché à part sans exemple,

qui s'ouvre là où un homme meurt ou se retire, appuyé sur ses lauriers, et qui se ferme par la force et la violence, en chassant le monde qui l'occupe comme l'on avait chassé les marchands du Temple. Ce marché est encombré, à se convoie, on tatonne, on se pince même et quelque fois on se tâte pour découvrir quel est le plus gras de la bande. Là se rencontre l'homme de 1837 et, 38, sa tuque reviré, son capot tourné ; à côté de l'homme aux grandes lunettes



qui porte, ouvert, dans sa main, le pamphlet sur la crise ministérielle ; or, chacun dans ce pamphlet prétend y comprendre chaque idée, chaque phrase, chaque mot, chaque lettre ; ils sont à plaindre ceux qui comprennent tout ou plutôt ceux qui prétendent ainsi. Quoiqu'il en soit, c'est là où l'on rencontre le plus d'hommes boutonnés. Le Romain qui disait que s'il savait que sa chemise fut cequ'il pensait alors, il l'eut brûlé, devait avoir plus de peur de sa chemise que de ses pensées. C'était là le type d'un homme boutonné. C'est là aussi où bien des gens apprennent à mettre du foin dans leurs bottes. Mais à propos de boîtes, quand dernièrement il se fit une espèce d'avertissement au milieu de ce marché, que tel allait obtenir un emploi des plus lucratifs celui que tout le monde veut, demande et soupire après ; alors dans ce moment terrible l'on fit une levée générale de boucliers et tous de s'écrier : "malheur au nouveau parvenu" ce marché là mérite d'être épuisé, il sera bon d'y revenir. Dans un journal l'on voyait qu'un étranger voulait arrêter un aveugle boiteux et le faire voir et marcher par la foi, (nous ne saurions dire quelle foi) ceci ne réussit pas ; certainement ce n'était pas un prophète et encore moins Mahomet, car on sait que Mahomet est mort quoique l'on n'ait jamais produit son extrait mortuaire.

COMUS LUI MEME.

A "COMUS LUI-MEME".—Tu ne vaut guère mieux que ton DISCIPLE. Tu griffonnes horri-

blement, et, par mon fauteuil ! j'étais sur le point de te passer, comme tu dis ; cependant je te passe pour cette fois-ci—n'y reviens plus avec tes pattes de mouche et tes douzaines de mots liés ensemble.—Dis donc, Comus, tu es un impie ! Badine tant qu'il te plaira sur tout ce qui te plaira, hors les choses saintes.. tu comprends ?—CHARIVARI.

BUREAU DU CHARIVARI CANADIEN RUE DES COMMISSAIRES, N° 33.

Nous prenons la liberté de prévenir nos amis, et le Public en général, que nous nous chargeons d'imprimer tous les ouvrages que l'on voudra bien nous confier, tels que Livres, Pamphlets, Annonces, Avertissemens, Cartes, lettres pour invitation aux funérailles, Blancs pour Notaires, Avocats, Hussiers, etc. etc. Nous serons ponctuel aux ordres que toutes personnes voudra bien nous donner et nous ferons tous notre possible pour satisfaire ceux qui nous encouragent. Pour nos conditions, elles seront à aussi bas prix qu'à aucune autre Imprimerie, la diligence, et la beauté, que nous donnerons à nos ouvrages, nous attireront, nous l'espérons, l'encouragement de tous nos concitoyens.

LIVI FORTIER MARCHAND-TAILLEUR RUE DES COMMISSAIRES N° 37

BLANCS pour les Cours de Cicéris, idem pour les Cours des Commissaires, se rouvent à l'imprimerie de

LOUIS PERRAULT.

Rue St. Vincent, porte voisine de Mr. Fabre. }
Montreal, 17 Mai, 1844.

CHAPELEAU ET LAMOTHE. RELIEURS.

RUE STE. THERESE, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. Starke et Cie. et Loui Perrault.

Montreal, 10 Mai, 1844.

CONDITIONS DU CHARIVARI CANADIEN.

Ce Journal se publie deux fois par semaine, le Mardi et Vendredi matin ; à raison de deux sous la feuille, ou 15 sous par mois pour la ville, et 2s 6d pour quatre mois pour la campagne, payables d'avance.

LISES DES AGENTS POUR LE CHARIVARI

MM. R. Cayer, Quebec,
• F. X. Labelle, Boucherville,
P. Fortin, Laprairie.

Imprimé et publié par A. FORTIER, Rue des Commissaires, No. 33, près du Marché Neuf.